

ÉTHIQUE ET MORALE

1) Définitions

Rien dans l'étymologie ne nous permet de distinguer entre *morale* et *éthique*, puisque ces deux mots sont synonymes : *ta êthè* (en grec, «les mœurs»), *mores* (en latin, « coutumes, mœurs») → **façons d'agir déterminées par l'usage.**

La notion d'éthique est pour le moins **ambivalente** dans l'usage actuel du mot. On parle, en effet, de comité d'« éthique », d'une « éthique des affaires », d'une « éthique des médias », de « bioéthique », d'« éthique médicale », d'« éthique personnelle ». Le mot *éthique* est ainsi souvent confondu avec celui de **déontologie** (**ensemble de règles, de codes, d'obligations ou d'interdits inhérent à telle ou telle profession ou branche d'activité**).

L'éthique est ici définie comme une **infra-morale**, une **morale appliquée**, constituée d'un ensemble de pratiques consensuelles qui permettraient l'application concrète des normes morales.

La **seconde acception** du mot *éthique* renvoie à l'idée d'un **fondement de la morale**. L'éthique est alors une **métamorale** qui déconstruit les règles de conduite pour s'efforcer de descendre jusqu'aux **principes fondateurs** de l'obligation morale.

La **morale** désigne le **système des règles énoncées en termes de bien et de mal** que l'homme suit ou doit suivre dans sa vie aussi bien personnelle que sociale. La morale est la loi que je m'impose à moi-même, ou que je devrais m'imposer, indépendamment du regard d'autrui et de toute sanction ou récompense attendues. Elle est ce par quoi l'humanité tente de devenir plus humaine, en refusant la barbarie, la veulerie. La morale répond à la question « que dois-je faire ? ». Ce caractère impératif de la morale se manifeste dans un impératif à forme négative, dans l'interdit (exemple : « tu ne tueras point »), qui laisse ouvert un champ presque infini de contenus concrets, d'éthiques, de genres de vie. Ne vaut moralement que ce qui peut prendre la forme de l'universel.

2) La visée éthique et la norme morale

La tradition philosophique confirme cette distinction entre **l'éthique** et **la morale**, selon que l'on met l'accent sur ce qui est **estimé bon** ou sur ce qui **s'impose comme obligatoire** (cf. Paul Ricoeur, « Le soi et la visée éthique », in *Soi-même comme un autre*, pp.200-201, Éditions du Seuil, 1990).

Paul Ricoeur réserve le terme d'«**éthique**» à la **visée d'une vie accomplie** sous le signe des actions estimées bonnes, et celui de « **morale** » au côté **obligatoire**, marqué par des **normes**, des **obligations**, des **interdictions**.

La visée éthique se préoccupe du **vivre bien**, avec et pour l'autre, dans des **institutions justes**, alors que la morale se reconnaît à son **exigence d'universalité et d'universalisation**, qui ne dit pas ce qu'il faut faire, mais à quels critères il faut soumettre les maximes ou principes de l'action (la maxime de mon action doit être valable pour **tout** homme, en toutes circonstances, et sans tenir compte des conséquences) : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne loi universelle » (Kant, *Métaphysique des mœurs*).

La différence entre **éthique** et **morale** est encore plus marquée lorsqu'on oppose le caractère **impératif** ou **collectif** de la **morale** au caractère plus **spontané, individuel** ou **communautaire** d'une **éthique**: parler de «mon éthique personnelle», par exemple, signifie un ensemble de convictions que je tiens à respecter et qui peut ou non être en accord avec la morale dominante; il s'agit là de principes auxquels on adhère de manière spontanée sans aucune contrainte externe, ou que l'on s'est soi-même forgé.

La **morale** désigne ici la valeur de nos actions en tant qu'elles concernent **nos rapports avec les autres**, alors que l'éthique désigne **la recherche individuelle de la vie bonne** et ne concerne **que moi**. La morale est donc **universelle**, tandis que l'éthique est **particulière**: «Tu ne tueras point» est un commandement **moral**, alors que les prescriptions de la morale sexuelle de l'Église relèvent de l'éthique.

Tandis que la morale *commande* **universellement, absolument, inconditionnellement** («Tu ne tueras point !»), l'éthique *recommande* **relativement**, de façon toujours **particulière** et **conditionnelle**: elle n'admet, en termes kantien, que des **impératifs hypothétiques**:

- **impératifs de l'habileté**, qui ne réfléchissent que sur les moyens, qui sont purement techniques ou instrumentaux («si tu veux une fin X, fais Y»), sans se soucier de savoir si cette fin doit ou non être poursuivie;
- **impératifs de la prudence**, qui sont déjà plus élevés sur le plan de l'objectivité, dans la mesure où les fins que poursuit le prudent sont communes à l'humanité, à la différence des règles de l'habileté qui sont spécifiques à un individu (exemple de la santé que chacun ne peut que désirer).

En ce sens, si la **morale** est le discours **normatif** et **impératif** qui résulte de l'opposition du **Bien** et du **Mal**, considérés comme valeurs **absolues** ou **transcendantes**, l'éthique est un discours normatif, mais **non impératif**, qui résulte de l'opposition du **bon** et du **mauvais**, considérés cette fois comme **valeurs simplement relatives**. L'éthique répond à la question «**Comment vivre ?**», alors que la morale répond à la question «**Que dois-je faire?**».

Exemple des épinards (André Comte-Sponville) que l'on sert à un petit garçon et qui dit : «je ne veux pas manger des épinards, les épinards, c'est **mal** !». Son papa le reprend : il aurait dû dire «les épinards, c'est **mauvais**, je n'aime pas ça !». Quinze jours plus tard, l'enfant est pris en flagrant délit de mensonge. Son père lui fait alors remarquer qu'**il ne faut pas** mentir. L'enfant, qui n'a pas la langue dans sa poche, rétorque : «Tu as raison, papa, le mensonge c'est **mauvais**!». Son père le corrige de nouveau : «Le mensonge, ce n'est pas comme les épinards, ce n'est pas une affaire de goût, c'est **mal**!».

<u>LA MORALE</u>	<u>L'ÉTHIQUE</u>
Les autres	Moi
Commande	Recommande
Impératifs catégoriques, inconditionnels	Impératifs hypothétiques, conditionnels, relatifs (prudence, habileté)
Opposition du <i>bien</i> et du <i>mal</i>	Opposition du <i>bon</i> et du <i>mauvais</i>
Devoirs, règles	Conseils
Universalité	Spontanéité, individualité, communauté
Que dois-je faire ?	Comment vivre ?

Mais ces distinctions, pour éclairantes qu'elles soient, sont loin d'être tranchées. En effet, certaines questions sont envisagées **tantôt** comme des questions de morale, **tantôt** comme des questions d'éthique.

Les mouvements religieux, par exemple, ont tendance à considérer que la question de **l'avortement** est une **question de morale** concernant le statut ontologique de l'homme (qu'est-ce qu'un être humain?, l'embryon est-il une personne?, l'avortement n'est-il pas un crime?), alors que les mouvements féministes estiment qu'il s'agit plutôt d'une **question d'éthique** qui concerne le droit, pour une femme, à disposer librement de son propre corps.

Le problème du **suicide** est, en France, plutôt une **question d'éthique** (une affaire de choix personnel), alors que l'euthanasie relève plutôt de la morale et, à ce titre, fait l'objet d'une interdiction juridique (le médecin est censé soigner et non donner la mort!).

3) Les fondements de la morale : position téléologique versus position déontologique : Aristote / Kant

Qu'est-ce qui, dès lors, fonde l'obligation morale ? Au nom de quoi juge-t-on que telle action est bonne ou mauvaise en soi ? Quand j'agis, je le fais en fonction de jugements que je considère comme justes, bons, vrais, légitimes en eux-mêmes, c'est-à-dire que j'agis d'après des principes ou des normes que je considère comme en droit universalisables. Mais qu'est-ce qui m'autorise à dire « c'est mal » ou « c'est bien » ? Rappelons la distinction entre le **fondement** et l'**origine** : le fondement concerne la justification, la raison d'être, la légitimité, la validité d'un énoncé, d'un jugement, d'un acte. Fonder

quelque chose – l'obligation morale en l'occurrence ici-, c'est évaluer à l'aune de normes ou de valeurs cohérentes, solides, universelles. L'origine, qui concerne l'ordre du fait, désigne la provenance, la cause, la source, etc.

Le problème moral constitue ainsi le **centre de toute réflexion** puisque toute entreprise humaine est soumise à la question de savoir si elle est justifiée ou non, nécessaire, admissible ou répréhensible, c'est-à-dire si elle aide à la réalisation de ce qui est considéré comme souhaitable, à la prévention ou à l'élimination de ce qui est jugé mauvais.

Cette distinction entre **visée éthique de la vie bonne** et **visée morale de l'obéissance aux normes** correspond à l'opposition entre deux héritages:

- a) **L'héritage aristotélicien (Aristote)** : l'éthique est caractérisée par sa perspective *téléologique* (de *telos*, en grec, « le but », « la finalité », « la fin »).
- Le bonheur est la finalité de l'action morale; la **fin poursuivie** est la norme du devoir : nous avons le devoir de préparer l'avènement d'un certain nombre de bonnes fins (le bien, la paix, la santé, etc.) ou au moins de ne pas les compromettre. Il s'agit d'agir en fonction d'une **fin à maximiser** (le bien, le bonheur, le plaisir, le confort) et à **minimiser** (le mal, le malheur, la souffrance), ce qui implique une **évaluation**, au cas par cas, du **bien attendu** et du **mal évité** (*check and balance*). Ce qui est évalué, c'est le **résultat de l'acte**, ses **conséquences prévisibles** (conséquentialisme).
 - **Mais** pour atteindre le Bien, tout est-il permis ? Une fin bonne justifie-t-elle tous les moyens ?
 - Cette position conçoit l'homme comme **hétéronome** (du grec, *hétéros*, autre, différent, et *nomos*, la loi), c'est-à-dire recevant d'un autre que lui-même les règles de son action – la nature, Dieu, la société... ; la norme morale est **extérieure** à l'homme. Morales de l'autorité, morales religieuses, utilitaristes.
 - **Exemples** :
 - les **dilemmes** moraux (cf. supra)
 - le **diagnostic prénatal** : devant le diagnostic prénatal d'une malformation grave et incurable, il importe de maximiser le bien et de minimiser le mal, en évaluant le handicap et la souffrance de l'enfant à naître, en envisageant son avenir, en tenant compte de la souffrance de ses parents, de ses proches, avec toutes leurs conséquences (coût économique et social du handicap...). La valeur morale est ici déterminée par l'**examen de toutes les conséquences prévisibles**. Une décision d'avortement serait considérée ici comme **moralement légitime**.
- b) **L'héritage kantien (Kant)** : la morale est définie par un point de vue *déontologique* (*déontos* – ce qui doit être – *versus ontos* – ce qui est).
- Il s'agit de fonder la moralité sur la valeur que peut revêtir un acte **par lui-même**. L'action morale n'est pas celle qui rend l'homme heureux, mais celle qui le rend **digne de l'être**. Il y a des choses qu'un homme se doit de faire ou de ne pas faire.

- Les principes au nom desquels je dois agir sont universels, inconditionnels, transcendants, absolus, quelles que soient les conséquences, prévisibles ou non, de l'action.
- Dès lors, une fin bonne ne justifie pas tous les moyens pour l'atteindre.
- Dans cette perspective déontologique, l'homme est conçu comme **autonome** (du grec, *autos*, soi-même, et *nomos*, la loi), c'est-à-dire construisant lui-même les lois auxquelles il se plie ; la norme morale est posée à l'homme et non extérieure à sa volonté.
- Exemple du diagnostic prénatal : on s'appuie ici sur des **principes universels et universalisables**, comme le principe de la valeur sacrée de la vie, de l'égalité des hommes, de l'égale dignité de toutes les vies humaines, l'interdit du meurtre de l'innocent, etc. Dans cette optique, l'avortement pourra être jugé **moralelement condamnable**, puisqu'il enfreint l'interdit de tuer et ruine le principe d'égalité de tous les êtres humains (aucune vie ne peut valoir plus ou moins qu'une autre).

4) Les dilemmes moraux

Qu'est-ce qu'un dilemme moral ?

Sens logique : forme d'alternative (« ou bien, ou bien ») où les deux termes aboutissent à la même conclusion, qui s'impose. Exemple du dilemme d'Aristote : ou bien il faut philosopher, ou bien il ne faut pas ; or, pour savoir s'il faut philosopher, il faut philosopher ; pour savoir s'il ne faut pas philosopher, il faut encore philosopher ; conclusion : donc il faut philosopher

Sens moral : alternative de deux propositions contraires ou contradictoires dans lesquelles on est mis en demeure de choisir ; situation comportant une alternative entre deux solutions également insatisfaisantes. Conflit entre des devoirs égaux également impératifs. Nous sommes souvent confrontés à des choix moraux difficiles. Nous n'arrivons pas toujours à savoir quelle est l'option que nous devons choisir entre deux actions qu'il est impossible d'entreprendre à la fois. Dans certains cas, il est difficile, voire impossible, de savoir **quel est notre devoir**. Les devoirs eux-mêmes peuvent être en conflit : deux actions peuvent être obligatoires, bien qu'il soit impossible de les accomplir toutes les deux.

Exemples :

- Exemple 1 donné par Sartre dans *L'existentialisme est un humanisme*, d'un élève qui hésite entre rejoindre les Forces françaises en exil pour combattre l'ennemi allemand, vengeant par là son père, et rester auprès de sa mère pour l'aider à vivre.
- Exemple 2 : un chirurgien, lors d'un accouchement, peut se trouver dans le cruel dilemme d'avoir à sacrifier la mère ou l'enfant.
- Exemple 3 : tuer un innocent pour en sauver davantage (le chef de la milice française, Touvier, se défendit en disant avoir préféré tuer de ses mains un nombre de juifs imposé par les nazis dans le but de sauver un plus grand nombre d'innocent. Le grand prêtre Caïphe dit à peu près la même chose aux Pharisiens : « il vaut mieux livrer au peuple un innocent (Jésus) et que la nation ne périsse pas tout entière » (Selon le Nouveau Testament, Caïphe est le souverain sacrificateur devant lequel Jésus est conduit après son arrestation (Matthieu

26:57).

On peut distinguer deux types de conflits d'obligations : les conflits « **solubles** » et les conflits « **insolubles** ». Les conflits « **solubles** » sont ceux où une des obligations est plus forte que l'autre. Les conflits « **insolubles** » sont ceux où aucune des obligations ne prime.

Exemple de conflits « **solubles** » : cas de la personne qui, se rendant à un rendez-vous, est témoin d'un accident ; cette personne a le devoir d'aller au rendez-vous, étant donné sa promesse et ses éventuelles responsabilités, mais elle semble aussi avoir le devoir de prêter assistance au blessé ; si on compare les deux devoirs, le premier devoir est moins important que le deuxième : ce que la personne doit faire, c'est aider le blessé, quitte à manquer son rendez-vous.

Exemple de conflits « **insolubles** » : celui, déjà évoqué, de l'élève de Sartre ; dans ce cas, aucune des obligations en jeu ne l'emporte. Il s'agit d'un **conflit tragique** : quoi que l'élève fasse, il manquera à l'une de ses obligations.

Certains auteurs soutiennent que seuls les conflits insolubles doivent être considérés comme de véritables dilemmes. On peut également penser que quand une obligation prime sur une autre, la seconde est entièrement éliminée : si l'agent a l'obligation de secourir un blessé, alors qu'il a un rendez-vous, il n'a plus l'obligation de tenir sa promesse et de se rendre à son rendez-vous. Ici les obligations sont considérées comme absolues : **la seule obligation réelle est celle qui prime**.

Au contraire, on peut estimer que l'obligation qui ne prime pas ne disparaît pas toujours entièrement ; même si l'autre obligation est prépondérante, elle conserve au moins une certaine force (l'action de se rendre à son rendez-vous reste obligatoire).

Le dilemme moral peut être affronté dans le cadre d'une morale conséquentialiste qui se soucie des conséquences de l'action et qui engage, de la part de l'agent moral, un choix de vie et de valeurs. Il s'agit toujours de situations limites, extrêmes, tragiques, cornéliennes qui détruisent l'équilibre de l'individu et l'invitent à inventer une solution.

5) De la supériorité du point de vue éthique sur le point de vue moral

Nul ne peut se passer d'éthique : la morale ne suffit ni au bonheur ni à la sagesse. L'éthique est plus vaste que la morale et inclut cette dernière. La question « Comment vivre ? » intègre la question « Que dois-je faire ? »

La **vertu** consisterait alors à faire son devoir par plaisir, voire par amour. Ainsi la générosité, par exemple, est-elle d'autant plus vertueuse qu'on prend plaisir à l'accomplir, celui qui donne sans plaisir étant un avare qui se force. L'amour accomplit la morale - et nous en libère ! De même que la sagesse consiste à se réjouir de la vérité - et non à en souffrir !

La primauté de l'éthique ne saurait pour autant abolir **la morale** - semblant d'amour qui n'est bon que pour les méchants et les égoïstes, c'est-à-dire pour nous tous. Seul un sage pourrait se passer de morale : la connaissance et l'amour lui suffiraient !

« Préparation à la philosophie dans un contexte biculturel de l'école au lycée » - Guatemala 11-13 janvier 2015